Image not found or type unknown

cessation de part entre descendants pour un hértage

Par **pascal162**, le **28/12/2010** à **19:04**

Madame, Monsieur,

Suite au décès de ma mère, je voudrais savoir si j'avais le droit d'un point vue légal de céder ma part (il s'agit de la vente d'un bien immobilier) à une de mes soeurs nous sommes 5 enfants).

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer,Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par **Domil**, le **28/12/2010** à **19:07**

Oui, vous pouvez vendre votre part à un co-héritier

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés